

NOKIA: LIST OF COMPETENT WHISTLEBLOWING AUTHORITIES

Denmark	<ul style="list-style-type: none"> - Datatilsynet
France	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Principal: Le Défenseur des droits</u> - <u>1-Marché Public - Public Market:</u> <ul style="list-style-type: none"> - AFA – Agence Française d’Anticorruption – - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), pour les pratiques anticoncurrentielles ; - Autorité de la concurrence, pour les pratiques anticoncurrentielles - <u>2. Services, produits et marchés financiers et prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme - 2. Financial services, products and markets and prevention of money laundering and terrorist financing:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Autorité des marchés financiers (AMF), pour les prestataires en services d'investissement et infrastructures de marchés ; - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), pour les établissements de crédit et organismes d'assurance ; - <u>3. Sécurité et conformité des produits :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ; - Service central des armes et explosifs (SCAE) ; - <u>4. Sécurité des transports :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Direction générale de l'aviation civile (DGAC), pour la sécurité des transports aériens ; - Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT), pour la sécurité des transports terrestres (route et fer) ; - Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), pour la sécurité des transports maritimes - <u>5. Protection de l'environnement :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) ; - <u>6. Radioprotection et sûreté nucléaire :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ; - <u>7. Sécurité des aliments:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) - Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ; - <u>8. Santé publique :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ; - Agence nationale de santé publique (Santé publique France, SpF) ; - Haute Autorité de santé (HAS) ; - Agence de la biomédecine ; - Etablissement français du sang (EFS) ; - Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) ; - Inspection générale des affaires sociales (IGAS) ; - Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; - Conseil national de l'ordre des médecins, pour l'exercice de la profession de médecin ; - Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, pour l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ; - Conseil national de l'ordre des sages-femmes, pour l'exercice de la profession de sage-femme ; - Conseil national de l'ordre des pharmaciens, pour l'exercice de la profession de pharmacien ; - Conseil national de l'ordre des infirmiers, pour l'exercice de la profession d'infirmier ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes, pour l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste ; - Conseil national de l'ordre des pédicures-podologues, pour l'exercice de la profession de pédicure-podologue ; - Conseil national de l'ordre des vétérinaires, pour l'exercice de la profession de vétérinaire ; - <u>9. Protection des consommateurs :</u> - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCR) - <u>10. Protection de la vie privée et des données personnelles, sécurité des réseaux et des systèmes d'information :</u> - Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ; - Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) - <u>11. Violations portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne :</u> - Agence française anticorruption (AFA), pour les atteintes à la probité ; - Direction générale des finances publiques (DGFIP), pour la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée ; - Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), pour la fraude aux droits de douane, droits anti-dumping et assimilés. - <u>12. Violations relatives au marché intérieur :</u> - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), pour les pratiques anticoncurrentielles. - Autorité de la concurrence, pour les pratiques anticoncurrentielles et les aides d'Etat ; - Direction générale des finances publiques (DGFIP), pour la fraude à l'impôt sur les sociétés ; - <u>13. Activités conduites par le ministère de la défense :</u> - Contrôle général des armées (CGA) ; - Collège des inspecteurs généraux des armées ; - <u>14. Statistique publique :</u> - Autorité de la statistique publique (ASP) ; - <u>15. Agriculture :</u> - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ; - <u>16. Education nationale et enseignement supérieur :</u> - Médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; - <u>17. Relations individuelles et collectives du travail, conditions de travail :</u> - Direction générale du travail (DGT) ; - <u>18. Emploi et formation professionnelle :</u> - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) - <u>19. Culture :</u> - Conseil national de l'ordre des architectes, pour l'exercice de la profession d'architecte ; - Conseil des maisons de vente, pour les enchères publiques ; - <u>20. Droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public :</u> - Défenseur des droits ; - <u>21. Intérêt supérieur et droits de l'enfant :</u> - Défenseur des droits ; - <u>22. Discriminations :</u> - Défenseur des droits ; - <u>23. Déontologie des personnes exerçant des activités de sécurité :</u> - Défenseur des droits.
Latvia	Principal: State Chancellery

Lithuania	Prosecutor's Office of the Republic of Lithuania
Netherlands*	Dutch Whistleblowers Authority
Portugal	<ol style="list-style-type: none"> 1. The Public Ministry; 2. The criminal police bodies; 3. The Bank of Portugal; 4. The independent administrative authorities; 5. Public institutes; 6. General inspections and similar entities and other central services of the direct state administration endowed with administrative autonomy; 7. Local authorities; and 8. Public associations.
Slovakia*	Whistleblower Protection Office
Sweden	<ol style="list-style-type: none"> 1. Principal: The Swedish Work Environment Authority https://www.av.se/en/about-us/ 2. The Swedish Competition Authority; 3. The Real Estate Inspectorate; 4. Finansinspektionen; 5. The county administrative boards in Stockholm, Västra Götaland and Skåne County; 6. The Swedish Auditing Inspectorate; 7. The Gaming Inspectorate; 8. The Swedish Work Environment Agency; 9. The National Board of Housing, Building and Planning; 10. The Swedish Electrical Safety Agency; 11. The Swedish Public Health Agency, 12. Inspectorate for strategic products; 13. The Swedish Chemicals Agency; 14. The Swedish Consumer Agency, 15. The National Food Administration; 16. The Medical Products Agency; 17. The Agency for Civil Protection and Emergency Preparedness; 18. The Swedish Environmental Protection Agency; 19. The Swedish Post and Telecom Agency; 20. The Swedish Energy Agency; 21. The Swedish Board of Agriculture; 22. Board of accreditation and technical control; 23. The Danish Transport Agency; 24. The Swedish Maritime Administration; 25. The Swedish Forest Agency; 26. The Swedish Radiation Safety Authority; 27. Inspectorate for health and care; 28. The Swedish Data Protection Agency; 29. The Economic Crime Authority; 30. The Swedish Tax Agency; and 31. Government Offices. <p>The Swedish Work Environment Authority has oversight on how reports are made to public authorities.</p>